

320.02
c. - AB/pj

Berne, le 10 janvier 1974

N o t e

au Chef de la Direction des organisations internationalesAffaires scientifiques
internationales

1. Il y a une année, en complément de la note sur les "Principaux travaux en cours à la Section des affaires scientifiques internationales", je vous avais fait tenir un premier tour d'horizon des problèmes d'ordre institutionnel, juridique, administratif et financier posés par la participation de notre pays à un certain nombre d'organisations internationales et européennes dans les domaines scientifique et technique. Depuis, quelques progrès ont pu être réalisés tant sur le plan des structures de coopération qu'au titre des nouveaux projets mis en oeuvre. D'autre part, les aspects financiers de la coopération scientifique et technologique internationale ont passé à l'avant-plan des préoccupations des Gouvernements et des organisations intéressés. Le moment paraît donc opportun de faire le point et de dégager quelques tendances actuelles dans ce secteur des activités de notre Département.
2. Dans son étude sur les "Relations scientifiques internationales", le Ministre Nussbaumer a fait l'analyse des motivations qui ont poussé les Etats à se concerter dans le domaine de la recherche et du développement scientifique et technologique, pour arriver à certaines conclusions en ce qui concerne plus

./..

particulièrement la Suisse, qui n'a pour le moment pas de "politique scientifique extérieure" à proprement parler mais dont l'approche pragmatique a permis d'assurer une participation active de notre pays chaque fois que ses efforts se justifiaient par les intérêts en jeu. Il a constaté l'importance accrue à accorder aux données de base, à la documentation et à la collaboration entre services intéressés susceptibles de faciliter, à l'avenir, la définition systématique et les décisions relatives à la nature, au cadre et à l'ordre de grandeur souhaitable de nos relations scientifiques internationales - tant multilatérales que bilatérales - pour assurer une meilleure harmonie entre nos efforts sur le plan national et international. Ce n'est qu'en fixant des ordres de priorité et en valorisant les activités en cours que nous nous approcherons de l'équilibre nécessaire entre nos ressources et nos possibilités.

3. Sur le plan suisse, l'année écoulée a vu deux étapes importantes dans l'accomplissement de ces objectifs. D'une part, le "Rapport sur la recherche" du Conseil suisse de la science fournit désormais des bases d'appréciation solides pour la formulation d'une politique suisse de la recherche - et partant de ses prolongements au-delà de nos frontières - et il permettra "d'évaluer à l'avenir le niveau de notre recherche de façon continue sous le double aspect de la finalité nationale et des tendances internationales". Aussi, les services directement intéressés de l'administration auront à se prononcer sur ce rapport en vue de la formation d'une unité de doctrine qui sera incorporée dans le Message aux Chambres fédérales sur l'encouragement de la recherche.

L'autre élément décisif est constitué par les recommandations du groupe de travail "Financement des expériences suisses dans les organisations internationales" du Conseil suisse de la science

qui devront permettre la réalisation des propositions faites en 1969 par votre prédécesseur, reprises par un postulat Reverdin en 1972, en prévoyant l'insertion d'un crédit spécial dans le budget du Fonds national à partir de 1975 pour assurer une participation adéquate des scientifiques suisses aux projets de recherche dans les organisations internationales dont notre pays est membre (par exemple CERN/SUPERCERN, ESRO/ASE, CERN/LEBN, etc.) ou dans le cadre de projets faisant l'objet d'accords multilatéraux ou bilatéraux entre organismes étatiques ou semi-étatiques (par exemple la NASA).

Par ailleurs, la coordination sur le plan interne de l'administration, et avec les autres organes intéressés, s'est améliorée et intensifiée. Une collaboration permanente et confiante s'est établie aux divers échelons entre la Direction et la Division de la science et de la recherche, le Conseil suisse de la science, le Fonds national, le Service des questions industrielles internationales, la Direction générale des PTT, l'Office fédéral de l'air, l'Institut suisse de météorologie, le Service fédéral de l'hygiène publique, pour ne mentionner que les principaux. Sur le plan institutionnel, le "Comité interdépartemental de coordination pour la science et la recherche" et plus particulièrement son nouveau groupe de travail "Organisations internationales", présidé par le Ministre Nussbaumer, s'attaquera maintenant aux multiples problèmes de la corrélation entre efforts scientifiques nationaux et internationaux, du rapport entre coût et bénéfices de ces participations et de la coordination de ces activités entre elles. Un groupe de travail ad hoc sur les relations scientifiques bilatérales avec les pays de l'Est permettra d'évaluer les possibilités concrètes dans ce domaine. Cette amélioration des structures de consultation sur le plan suisse ne résoudra pas à elle seule, au moment où les budgets scientifiques et de recherche de la plupart des pays

sont sujets à compression, les problèmes que soulève la collaboration scientifique internationale des années à venir, mais elle s'avère indispensable dans la perspective des nouveaux efforts de coordination entrepris sur le plan européen dans les domaines scientifiques et technologiques.

4. Deux faits méritent d'être relevés à cet égard. Pour la première fois des problèmes de collaboration scientifique sont évoqués par l'ensemble des pays européens, dans le cadre de la CSCE, et de nombreuses propositions ont fait l'objet de discussions lors de la deuxième phase de la Conférence, plus particulièrement à la Commission III pour ce qui concerne l'amélioration des échanges scientifiques. S'il est probable que les résultats concrets qui peuvent émaner de ces travaux ne correspondront guère aux espérances de part et d'autre, un premier pas vers la solution commune des problèmes scientifiques touchant l'ensemble de l'Europe aura été fait; il ne pourra cependant être question pendant longtemps encore d'une politique scientifique commune à la majorité des pays de notre continent tant il est vrai qu'un tel concept n'existe pour l'instant qu'au sein des "Neuf", encore que bien imparfaitement réalisé.

L'autre élément nouveau est la "Fondation européenne de la science" (European Science Foundation / E.S.F.), organisation non gouvernementale dont la création a été décidée l'année dernière par les représentants des conseils scientifiques, fondations de recherche et académies de seize pays européens y compris la Yougoslavie. Il s'agit là d'un premier effort de concertation des organes privés responsables, dans les pays intéressés, de l'orientation de la recherche de base en vue d'harmoniser les activités de ses membres et d'établir les mécanismes nécessaires à la mise en commun des ressources humaines. Etant donné que les fonds publics destinés à cette

recherche, distribués qu'ils le sont par des conseils de recherche indépendants, subiront le contre-coup des compressions budgétaires dictées par la réalité économique actuelle, on mesure ce que ce projet d'harmonisation de priorités scientifiques différentes de pays à pays a, à la fois, d'ambitieux et de généreux.

5. Encore ne s'agit-il ici que du seul secteur de la recherche de base. Pour ce qui concerne la recherche appliquée ainsi que les applications technologiques proprement dites, les projets de coopération européenne, notamment dans le domaine spatial où ils sont d'envergure, ressortissent aussi des domaines de la politique industrielle, voire de la politique tout court. En effet, les deux nouveaux projets spatiaux européens, le lanceur ARIANE et le Laboratoire spatial SPACELAB, qui coûteront en tout environ 3 mia. de francs jusqu'en 1980 aux prix de 1973, ont d'ores et déjà fait l'objet d'âpres luttes d'influence entre les divers consortia multinationaux en cause. L'enjeu économique est de taille, et malgré les garanties pour les pays participants quant au "juste retour" de leur mise de fonds, le danger latent d'une satellisation des industries des petits pays par celles des grands existe, même si cette tendance se fait jour sous les concepts à double tranchant de la rationalisation, de la division du travail et de l'intégration progressive des programmes spatiaux nationaux. L'élément politique est également sous-jacent puisque les décisions ministérielles de Bruxelles, qui ont consacré le "package deal" spatial, sont en fait un compromis non seulement entre les intérêts politiques des trois "Grands" spatiaux européens (France, Allemagne, Grande-Bretagne) mais également entre les options d'une solution de "collaboration atlantique", avec toutes les inconnues qu'elle comporte, et d'une solution d'autarcie européenne par une

politique d'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis. Toute la question de l'avenir des activités spatiales de l'Europe est d'ailleurs étroitement liée à l'évolution de la technique spatiale sur le plan global (par exemple INTELSAT) et au développement du droit spatial (les trois traités spatiaux que la Suisse a tous ratifiés et, dans les années à venir, les efforts en vue d'une législation internationale en ce qui concerne la télévision directe par satellite).

6. Cet exemple tiré du domaine de la collaboration spatiale démontre combien les problèmes scientifiques, de plus en plus complexes en eux-mêmes, sont étroitement liés au plan interdisciplinaire et géographique et combien les efforts actuellement entrepris chez nous pour mettre en place des structures d'évaluation et de décision à l'échelle suisse, adaptées aux impératifs de la coopération scientifique internationale, sont nécessaires pour défendre nos meilleurs intérêts.

(Andres)

Copies:

- M. le Ministre Nussbaumer
- Direction politique